Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 9570947
Centre d'intérêt: 260

Goupil, Louise.

L'adaptation de l'enseignement / [Louise Goupil et Daniel Trottier; pour la] Direction générale du développement pédagogique, Direction de la formation générale, Service de l'adaptation scolaire. -- [Québec] : La Direction générale, c 1985.
57, v p. ; 28 cm.

Titre de la couv. : L'adaptation de programmes, l'adaptation de l'enseignement. Code : 16-0000-06. Bibliogr. : p. i-v.

ISBN 2-550-07734-2

Descripteur(s): *Adaptation *Enfant inadapté *Difficulté d'apprentissage *Programme d'enseignement *Objectifs d'apprentissage *Rôle de l'administrateur *Rôle de l'enseignant *Rôle du gouvernement *Pratique pédagogique *Planification scolaire *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Adaptation de l'enseignement

Ce texte d'information veut fournir aux agents d'éducation du milieu scolaire des éclairages sur le processus d'adaptation aux besoins et aux caractéristiques des élèves. Le document s'adresse principalement aux personnes rattachées à l'implantation des programmes d'études en milieu scolaire (directeur d'école, directeur de services d'enseignement d'une commission scolaire, conseiller pédagogique) qui trouveront dans ce texte quelques pistes de réflexion pour actualiser le processus d'adaptation de l'enseignement dans leur milieu et pour développer des outils de travail facilitant l'animation pédagogique auprès du personnel enseignant.

Après un bref rappel des orientations ministérielles à propos de l'adaptation de l'enseignement, l'auteure propose une définition de ce processus et tente d'identifier les élèves qui pourraient éventuellement en profiter. Le chapitre suivant dégage certaines conditions essentielles au processus d'adaptation de l'enseignement et contient différentes suggestions reliées à sa mise en oeuvre. La dernière section du chapitre porte sur le partage des responsabilités entre le MEQ et le milieu scolaire.

L'adaptation de l'enseignement se définit comme un processus qui consiste à prévoir, au moment de la planification, l'ensemble des moyens à prendre pour permettre aux élèves qui manifestent des besoins particuliers de réaliser des apprentissages reliés aux objectif des programmes d'études officiels. La recherche des moyens suggérés dans le document s'inscrit dans le contexte de la planification de l'enseignement. Elle concerne autant la démarche pédagogique que l'organisation reliée à l'enseignement.

Type de document: d

EDUQ 8570947

16 0000 06

L'adaptation de

PROGRAMMES

L'adaptation de

L'ENSEIGNEMENT

Québec

EDUQ 8570947

L'ADAPTATION DE L'ENSEIGNEMENT

Direction générale du développement pédagogique
Direction de la formation générale
Service de l'adaptation scolaire

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1985

ISBN 2 – 550 – 07734 – 2

Dépôt légal - premier trimestre 1985

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

1. UN RAPPEL DES ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES 3

2. L'ADAPTATION DE L'ENSEIGNEMENT: DÉFINITION 9

3. LES ÉLÈVES QUI MANIFESTENT DES BESOINS PARTICULIERS 11

4. LE PROCESSUS D'ADAPTATION DE L'ENSEIGNEMENT 15

4.1 Les conditions essentielles 17

4.2 Les points d'entrée 19

I Répartir à la fois le contenu et les objectifs d'apprentissage 20

II Imaginer et organiser les différents éléments qui composent la situation d'apprentissage 23

A- L'élaboration des situations d'apprentissage . . . 23

B- L'organisation pédagogique 28

III Prendre les dispositions pour évaluer les élèves... . . 38

4.3 Le partage des responsabilités 44

- Le rôle du ministère de l'Éducation 44
- Le rôle du personnel de soutien pédagogique de la commission scolaire 46
- Le rôle du personnel de direction de l'école 48
- Le rôle du personnel enseignant 49

CONCLUSION 51

ANNEXE 53

BIBLIOGRAPHIE I

INTRODUCTION

Ce document d'information sur l'"adaptation de l'enseignement" se situe dans le cadre de ce qu'il était convenu d'appeler l'opération "adaptation de programmes". Ce changement d'appellation nous a semblé nécessaire à la suite de la confusion engendrée par l'expression "adaptation de programmes". En effet, malgré certaines tentatives de clarification, plusieurs continuent de croire qu'il est nécessaire que les programmes d'études officiels soient transformés lorsqu'ils sont utilisés auprès d'élèves ayant des besoins particuliers.

Ce document vise donc à replacer l'opération de l'adaptation dans son véritable contexte, c'est-à-dire l'enseignement considéré de façon globale ou, encore, la démarche pédagogique et l'organisation qui la sous-tend. L'intégrité des programmes d'études actuels demeure ainsi clairement respectée.

De façon plus précise, ce texte d'information veut fournir aux agents d'éducation du milieu scolaire des éclairages sur le processus d'"adaptation de l'enseignement" aux besoins et aux caractéristiques des élèves. Après un bref rappel des orientations ministérielles à ce sujet, nous proposerons une définition de ce processus et nous tenterons d'identifier les élèves qui pourraient éventuellement en profiter.

Le chapitre suivant dégagera certaines conditions essentielles au processus d'adaptation de l'enseignement et contiendra différentes suggestions reliées à sa mise en oeuvre. La dernière section de ce chapitre portera sur le partage des responsabilités entre le Ministère et le milieu scolaire.

Ce document s'adresse en premier lieu aux personnes rattachées à l'implantation des programmes d'études en milieu scolaire. Nous pensons ici, par exemple, aux personnes assumant la direction d'une école ou la direction des services d'enseignement d'une commission scolaire;

nous pensons aussi aux conseillères et conseillers pédagogiques affectés aux divers programmes, à l'évaluation pédagogique ainsi qu'à l'adaptation scolaire. Ces agents d'éducation devraient trouver dans ce texte quelques pistes de réflexion les amenant à actualiser le processus d'adaptation de l'enseignement dans leur milieu et à développer des outils de travail facilitant l'animation pédagogique auprès du personnel enseignant.

Ce document s'adresse aussi aux enseignantes et aux enseignants qui pourront y trouver des informations utiles concernant leur rôle, leur pratique et les ressources mises à leur disposition tout au long du processus d'adaptation de l'enseignement.

* * *

Ce texte a été rédigé par Louise Goupil et Daniel Trottier. Des remerciements sont adressés, pour leur collaboration particulière, aux personnes suivantes: Alexandre Biron, Pauline Champoux-Lesage, Normand Ducharme, André Fournier, Gilbert Gagnon, Maurice Morand, Robert Michaud, Pauline Pelletier, Jean-Yves Roberge et Nicole Tardif.

1- UN RAPPEL DES ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES

Notre conception de l'adaptation de l'enseignement trouve sa source dans les orientations de L'École québécoise, à l'égard notamment des programmes d'études et de l'adaptation scolaire.

La nature des programmes d'études

On peut considérer les programmes d'études comme étant des documents pédagogiques officiels qui présentent un ensemble structuré d'objectifs et de notions d'apprentissage ou d'activités se rapportant à l'enseignement. Mais il faut aussi et surtout les voir comme des documents qui mettent en évidence une conception de l'apprentissage et de l'enseignement.

Cette conception se fonde sur "...le potentiel même de l'élève et sur sa capacité de se réaliser selon son originalité propre" [1]. L'acte pédagogique, dans ce contexte, "s'identifie davantage à un acte réfléchi, attentif à l'enfant et respectueux de son développement..." [2]. En d'autres termes, c'est affirmer que l'élève, avec ses besoins et ses caractéristiques, est le point de départ de la démarche pédagogique véhiculée dans les programmes d'études.

Cette démarche s'appuie sur la nécessité, lors de l'enseignement, de rejoindre l'élève dans son vécu, en lui proposant des situations d'apprentissage signifiantes qui lui permettront d'en relier les objectifs à sa propre expérience [3].

---

(1) Ministère de l'Éducation. L'École québécoise, Énoncé de politique et plan d'action, Québec, 1979, p. 84.

(2) Ibid., p. 85.

(3) Voir à ce sujet: Ministère de l'Éducation. L'apprentissage, l'enseignement et les nouveaux programmes d'études, Direction générale du développement pédagogique, Direction de la formation générale, Québec, 1984, code 16-0000-08.

L'adaptation de l'enseignement, au sens où nous l'entendons ici, se situe dans cette perspective, c'est-à-dire dans le respect non seulement des contenus officiels des programmes d'études, mais aussi de la démarche pédagogique qu'ils préconisent.

La place de l'expression "adaptation de programmes"

Les orientations ministérielles à l'égard de l'application des programmes d'études aux élèves qui présentent des besoins particuliers ont d'abord été désignées sous l'appellation "adaptation de programmes". En effet, l'énoncé de politique sur l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage annonçait que le Ministère aiderait" les commissions scolaires et les enseignants à *adapter les programmes* et les méthodes pédagogiques..." [1]. De plus, le fait que cette expression était contenue dans cet énoncé de politique laissait entendre qu'elle ne concernait que les élèves en difficulté.

Par ailleurs, le régime pédagogique mentionne que les programmes d'études "comprennent des objectifs et des contenus notionnels obligatoires. Ils comprennent aussi des objectifs et des contenus notionnels indicatifs que la commission scolaire doit adapter aux besoins de sa clientèle, selon les priorités du milieu" [2].

---

(1) Ministère de l'Éducation, L'École québécoise, Énoncé de politique et plan d'action, l'Enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, Québec, 1978, p. 19 (N.B.: les italiques sont ceux des personnes qui ont rédigé ce document).

(2) Ministère de l'Éducation, Règlement concernant le régime pédagogique au primaire (article 18), au secondaire (article 3), Direction générale du développement pédagogique, Québec, 1981, codes 16-0063-01 et 16-0062-01.

L'on y précise en outre que les éléments indicatifs "doivent être adaptés dans les sens multiples d'enrichissement, de personnalisation ou de traitement pédagogique propre à la clientèle du milieu. Cette adaptation peut être un moyen d'individualiser le plus possible l'enseignement" [1].

Comme on le constate, les textes officiels ont peu à peu précisé le champ de l'adaptation. De l'adaptation des programmes considérés globalement, l'on est arrivé à identifier les seuls éléments "indicatifs" comme pouvant être adaptés.

Une première définition de "l'adaptation de programmes"

Le ministère de l'Éducation, par le biais du bulletin DÉGÉ de novembre 1982, proposait aux commissions scolaires une définition de l'opération "adaptation de programmes":

> "...l'adaptation de programmes peut se définir comme un processus qui consiste à identifier les moyens les plus appropriés possibles pour l'application des programmes d'études aux élèves qui ont des besoins particuliers, leur permettant ainsi d'en atteindre les objectifs obligatoires" [2].

Cet énoncé, en mettant l'accent sur l'emploi de *moyens* appropriés aux élèves, contribuait à cerner davantage le champ de l'"adaptation des programmes". En cela, le Ministère rejoignait l'une des recommandations du rapport

---

(1) Ibid., Régime pédagogique du secondaire, commentaires à l'article 3.

(2) Ministère de l'Éducation. Bulletin DÉGÉ, vol. 7, no 8, Québec, novembre 1982.

COPEX à l'effet d'appliquer aux élèves en difficulté "les programmes scolaires de l'enseignement régulier, général ou professionnel", et d'insister sur "l'explicitation de méthodologies différenciées pour fin d'intervention auprès d'un grand nombre d'enfants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage" [1].

De plus, le texte du bulletin DÉGÉ contribuait à l'élargissement de la population d'élèves concernée par le processus d'adaptation. Il ne s'agissait plus des seuls élèves identifiés en difficulté, mais bien des élèves qui manifestaient *des besoins particuliers*.

Le régime pédagogique comportait déjà une ouverture dans cette voie en parlant de "traitement pédagogique propre à la clientèle du milieu."

L'adaptation de l'enseignement

Le bilan de ces différents essais de clarification nous porte à conclure que l'expression "adaptation de programmes" se voit de moins en moins justifiée dans le contexte actuel de l'implantation des programmes d'études. En effet, continuer de parler d'"adaptation de programmes" signifierait, à toutes fins utiles, continuer d'alimenter la confusion à l'effet que le changement ou l'allégement des programmes d'études soit nécessaire.

---

(1) Ministère de l'Éducation. L'éducation de l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage au Québec, rapport du Comité provincial de l'enfance inadaptée, Québec, 1976, p. 144.

En restreignant l'adaptation aux seuls éléments indicatifs des programmes et en valorisant l'emploi de moyens adéquats, il s'agit plutôt de situer l'opération dans le contexte de l'enseignement et ce, tant au plan de la pratique qu'à celui de l'organisation pédagogique. En ce sens, il devient beaucoup plus juste de parler d'adaptation de l'enseignement aux besoins et aux caractéristiques des élèves.

2- L'ADAPTATION DE L'ENSEIGNEMENT: DÉFINITION

La définition que nous proposons s'inspire de celle énoncée dans le bulletin DÉGÉ de novembre 1982:

> *L'adaptation de l'enseignement se définit comme un processus qui consiste à prévoir, au moment de la planification, l'ensemble des moyens à prendre pour permettre aux élèves qui manifestent des besoins particuliers de réaliser les apprentissages reliés aux objectifs des programmes d'études officiels.*

La recherche de moyens, que nous suggérons ici, s'inscrit dans le contexte de la planification de l'enseignement. Elle concerne autant la démarche pédagogique que l'organisation reliée à l'enseignement.

Avant d'aborder de façon plus précise les aspects sur lesquels pourrait porter cette recherche, il convient d'apporter quelques considérations sur l'identification des élèves qui manifestent des besoins particuliers.

3- LES ÉLÈVES QUI MANIFESTENT DES BESOINS PARTICULIERS

À la limite, on pourrait dire que tous les élèves ont des besoins particuliers par rapport aux apprentissages à réaliser. Toutefois, certains parmi eux méritent une attention particulière, notamment à cause de la présence d'une déficience sensorielle, physique ou mentale ou, encore, en raison de leur rythme ou de leur style d'apprentissage.[1] Certains jeunes peuvent nécessiter diverses mesures pour stimuler leur motivation dans le processus d'apprentissage alors que d'autres, par ailleurs, manifestent une compétence exceptionnelle dans le développement d'habiletés et d'attitudes ainsi que dans l'acquisition de connaissances reliées à un ou plusieurs programmes d'études. L'environnement social et culturel des élèves constitue aussi un facteur à considérer dans la prise en compte de leurs besoins.

De façon plus précise, le Ministère a déjà établi qu'il ne prévoyait pas publier "des programmes pour les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, à l'exception des élèves déficients mentaux moyens pour lesquels il élabore des programmes de formation spécifique"[2]. C'est donc dire que les élèves identifiés *en difficulté d'adaptation et d'apprentissage*, sauf les élèves handicapés par une déficience mentale moyenne, sont concernés par l'application des programmes d'études officiels. Nous pensons ici aux élèves suivants:

---

(1) La précision du concept de "style d'apprentissage" constitue actuellement une préoccupation d'un bon nombre d'agents d'éducation. Comme ce concept est étroitement associé aux différences individuelles, nous croyons utile de proposer ici une définition extraite du document de travail suivant: Ministère de l'Éducation. Les styles d'apprentissage et d'enseignement, document de travail préparé par Guy Flamand, Direction de la recherche, Québec, juillet 1983 (document non publié).

> *"Le style d'apprentissage représente les comportements distinctifs aux plans cognitif, affectif, physiologique et sociologique qui servent comme indicateurs relativement stables de la façon dont un élève perçoit et traite l'information, interagit et répond à l'environnement d'apprentissage."*

(2) Ministère de l'Éducation. Bulletin DÉGÉ, vol 7, no 8, Québec, novembre 1982.

- les élèves handicapés par une déficience sensorielle (auditive ou visuelle);
- les élèves handicapés par une déficience physique (motrice ou organique);
- les élèves handicapés par une déficience mentale légère;
- les élèves mésadaptés socio-affectifs;
- les élèves en difficulté d'apprentissage.

Les élèves *doués et talentueux* constituent également un groupe pour lequel il peut être nécessaire d'adapter l'enseignement. À ce sujet, le ministère de l'Éducation rendra publiques les perspectives de développement qu'il entend mettre de l'avant.

Il convient de souligner ici que ces deux groupes d'élèves ne sont pas mutuellement exclusifs. Il est en effet possible, par exemple, qu'un jeune, considéré mésadapté socio-affectif ou handicapé par une déficience physique, se révèle doué pour des tâches scolaires.

De même, il va de soi que d'autres élèves ayant besoin d'une certaine forme d'adaptation de l'enseignement ne sont identifiés ni "doués" ni "en difficulté d'adaptation et d'apprentissage". Pensons par exemple aux élèves nécessitant des mesures d'appui pédagogique [1], à ceux pour lesquels on organise des "cheminements particuliers de formation de base" [2] à l'école secondaire. Pensons aussi aux jeunes qui effectuent un retour à l'école après l'avoir quittée durant une certaine période.

---

(1) Consulter à ce sujet:

- Règlement concernant le régime pédagogique au primaire (article 33) et au secondaire (article 18).
- Ministère de l'Éducation, Étude sur les mesures d'appui pédagogique, Direction générale du développement pédagogique, Québec, juin 1982. Code 16-0054-25.

(2) Ministère de l'Éducation, Les cheminements particuliers de formation de base, Document d'orientation, Direction générale du développement pédagogique, Québec, septembre 1984 (document de travail).

Il est possible également d'envisager que des élèves issus de milieux économiquement défavorisés aient besoin que l'enseignement s'adapte aux caractéristiques de leur environnement. [1] Par ailleurs, la situation d'enfants provenant de diverses communautés ethniques pourra exiger que soient pris en compte des éléments d'ordre culturel dans la planification de l'enseignement. [2]

Tous les élèves ne présenteront donc pas des besoins de même nature en regard de l'application d'un programme d'études donné.

---

(1) Voir le document du Ministère de l'Éducation. L'école s'adapte à son milieu, Énoncé de politique sur l'école en milieu économiquement faible, Québec 1980.

(2) Voir à ce sujet:

LANSON, Alain, FOREST Serge. "À l'école Jean-Jacques Olier, Une expérience d'éducation interculturelle", Le Devoir, 24 août 1984.

Conseil supérieur de l'Éducation. L'éducation interculturelle, Québec, avril 1983.

4- LE PROCESSUS D'ADAPTATION DE L'ENSEIGNEMENT

Dans ce chapitre, nous dégagerons d'abord les conditions essentielles à maintenir tout au long du processus d'adaptation de l'enseignement. Nous verrons ensuite comment les divers aspects normalement intégrés dans toute planification constituent des avenues possibles pour mener à l'adaptation de l'enseignement en fonction des besoins des élèves. Tout en soulignant que ce processus implique une collaboration constante entre tous les agents d'éducation, nous tenterons de préciser le champ d'action de chacun en proposant un partage des responsabilités.

Cette dernière partie nous permettra de faire ressortir le fait que si l'enseignante ou l'enseignant est la personne la plus directement impliquée dans l'application des programmes, et donc dans le processus d'adaptation de l'enseignement, elle n'en est pas pour autant la seule responsable. En effet, elle fait partie d'une commission scolaire et d'une école dont le rôle consiste notamment à informer le personnel enseignant, à le stimuler et à le soutenir dans son enseignement.

Certes, les changements occasionnés par l'implantation des programmes exigent beaucoup de la part de l'ensemble des agents d'éducation, surtout des enseignantes et des enseignants. Il faut à la fois s'approprier les orientations et les contenus des programmes - souvent plusieurs pour une même personne -, se familiariser avec de nouveaux outils et de nouvelles pratiques évaluatives, ceci dans un contexte où les ressources affectées au soutien pédagogique se font plus rares. En outre, la présence chez certains élèves de caractéristiques et de besoins particuliers invite, de façon régulière, les personnes qui oeuvrent auprès d'eux à des ajustements dans leur pratique. Le processus d'adaptation de l'enseignement peut, dans ces conditions, paraître plus complexe.

Nous avons voulu tenir compte de cet état de fait dans la présentation des différentes idées de ce chapitre. La plupart de ces dernières s'inspirent en effet d'expériences réalisées en milieu scolaire.

Ces expériences s'actualisent selon des particularités locales, liées notamment aux priorités définies par la commission scolaire et par l'école, aux caractéristiques des élèves, aux programmes choisis, à la disponibilité des ressources, à l'implication de l'école dans sa communauté, etc. Elles ont toutefois en commun certaines caractéristiques:

. Il s'agit souvent d'un choix engagé de la commission scolaire et de l'école.

  Ce choix implique que l'on identifie un besoin, que l'on recherche diverses solutions pour le satisfaire, que l'on s'assure de la disponibilité des ressources pour la mise en oeuvre des solutions retenues.

. Le personnel enseignant participe dès le début au processus d'adaptation de l'enseignement.

  L'on met en place une structure qui lui permet:

  - d'obtenir l'information et le perfectionnement touchant l'application des programmes;

  - de développer des situations d'apprentissage originales en fonction des besoins particuliers des élèves;

  - de se rencontrer pour échanger sur les éléments et la démarche pédagogique de ces situations d'apprentissage.

. Des personnes-ressources de la commission scolaire et de l'école exercent un soutien pédagogique continu auprès du personnel enseignant engagé dans un processus d'adaptation de l'enseignement. Ce soutien porte sur la connaissance de l'élève et de son milieu; il porte également sur la connaissance des programmes. Il s'effectue, en outre, dans un climat de concertation des agents d'éducation impliqués dans le processus.

4.1 Les conditions essentielles

Le processus d'adaptation de l'enseignement s'appuie sur trois conditions essentielles liées étroitement à l'application des programmes. Il s'agit de la connaissance des élèves et de leur environnement et enfin, des programmes d'études eux-mêmes.

La connaissance de l'élève

L'enseignante ou l'enseignant s'informe sur les caractéristiques physiques, sensorielles, intellectuelles, affectives et sociales de l'élève pour être capable d'en tenir compte dans la préparation et le déroulement de son enseignement.

La connaissance de l'élève implique aussi que l'on se préoccupe de son fonctionnement en regard des apprentissages, non seulement par le bilan de ses acquisitions par rapport aux programmes, mais aussi par son rythme et son style d'apprentissage, ses habiletés particulières et ses principales difficultés.

Enfin, la connaissance des intérêts et des principaux éléments de la motivation de l'élève est nécessaire au personnel enseignant qui veut établir une véritable communication et engager une relation de confiance avec lui. Une bonne relation est d'ailleurs essentielle à la motivation de l'élève, particulièrement si celui-ci se croit incapable de réussir. Cette relation faite de confiance en l'élève et d'attention à ses intérêts constitue d'ailleurs le point d'appui de la démarche pédagogique préconisée par les programmes.

La connaissance de l'environnement de l'élève

Cette connaissance de l'élève s'étend à celle de son milieu familial, socio-économique et culturel pour que l'on soit en mesure de mieux le rejoindre dans son vécu à l'intérieur des situations d'apprentissage et de mieux le respecter dans ses valeurs.

La connaissance des programmes

Il est important de préciser ici que la connaissance des programmes, loin de se limiter à la connaissance des objectifs, implique que l'on comprenne les principes sur lesquels ils s'appuient. Cette compréhension permet de s'approprier la démarche pédagogique qu'ils préconisent et de s'assurer de leur application adéquate.

Les programmes ainsi que les guides pédagogiques qui les accompagnent et les divers moyens proposés par le Ministère pour en soutenir l'application doivent être accessibles à l'ensemble du personnel enseignant, y compris ceux et celles qui oeuvrent auprès d'élèves manifestant des besoins particuliers.

Il est aussi nécessaire, pour ces personnes, de bénéficier des sessions de formation prévues dans le cadre de l'implantation des programmes. Ces sessions peuvent revêtir plusieurs formes. Dans tous les cas, il est toutefois important d'accorder une large place à l'illustration de situations qui prennent en considération les caractéristiques et les besoins des élèves auxquels les programmes sont destinés.

Enfin, le personnel enseignant doit pouvoir bénéficier du soutien pédagogique organisé dans son milieu scolaire pour le seconder dans sa démarche.

4.2 Les points d'entrée de l'adaptation de l'enseignement

Nous considérons comme *points d'entrée* les aspects reliés à la planification de l'enseignement, sur lesquels peut porter la recherche des moyens favorisant l'adaptation de l'enseignement aux caractéristiques des élèves. Avant de les aborder comme tels, il convient d'apporter quelques éclairages sur ce que nous entendons par *planification de l'enseignement*.

La planification: élément intégrateur

La définition de l'adaptation de l'enseignement met en évidence l'importance de la planification. De fait, la planification de l'enseignement constitue l'élément intégrateur des divers points d'entrée ou avenues possibles du processus d'adaptation. En effet, elle consiste à:

- "répartir à la fois le contenu et les objectifs d'apprentissage;
- imaginer et organiser les différents éléments qui composent la situation d'apprentissage;
- prendre les dispositions pour évaluer les élèves, soit en cours d'apprentissage, soit au terme d'une séquence importante d'apprentissage ou d'un programme d'études donné." [1]

---

(1) Ministère de l'Éducation. L'apprentissage, l'enseignement et les nouveaux programmes d'études, Direction générale du développement pédagogique, Direction de la formation générale, Québec, 1984, pages 38 et 39, code 16-0000-08.

L'importance de la concertation

La responsabilité de la réalisation des tâches inhérentes à la planification de l'enseignement échoit autant aux personnes responsables de l'implantation des programmes à la commission scolaire et à l'école qu'au personnel enseignant. Dans ces conditions, il est nécessaire de favoriser et de maintenir la concertation entre ces agents d'éducation.

Les points d'entrée que nous mettons en lumière se situent donc dans le contexte de la planification de l'enseignement et ils se veulent des pistes d'intervention pour les milieux désireux de répondre efficacement aux besoins particuliers de leurs élèves. Certains d'entre eux relèvent de l'organisation scolaire alors que d'autres concernent plus particulièrement la démarche pédagogique.

1 *Répartir à la fois le contenu et les objectifs d'apprentissage*

Une analyse d'un programme d'étude s'avère nécessaire avant de procéder à la répartition de son contenu et de ses objectifs.

Le Ministère établit en effet, pour l'ensemble des programmes, des contenus et des objectifs *obligatoires* que l'élève est appelé à réaliser au cours de son cheminement scolaire. Dans ce contexte, l'adaptation de l'enseignement pourrait consister à traiter de diverses façons les éléments *facultatifs* des programmes d'études.

- Il est ainsi possible de laisser de côté certains éléments facultatifs pour accorder plus de temps à la réalisation des objectifs obligatoires pour les élèves qui en ont besoin.

- Certains éléments facultatifs peuvent également être modifiés en étant reliés, par exemple, à des objectifs de formation pratique au monde du travail ou à la vie adulte.

- Selon la nature des objectifs d'un programme donné, l'on pourrait aussi envisager d'ajouter des objectifs intermédiaires propres à un groupe d'élèves. Ces ajouts pourraient servir à préciser davantage la progression des apprentissages visés pour des élèves en difficulté.

- Ces ajouts pourraient s'inscrire par ailleurs dans une opération d'enrichissement de certains aspects d'un programme dans le but de permettre à des élèves doués et talentueux d'explorer plus à fond un champ d'intérêts ou de diversifier davantage leurs expériences.

La répartition du contenu et des objectifs

Même si le Ministère suggère une certaine répartition dans le temps du contenu et des objectifs des programmes, selon que ces derniers sont élaborés par cycle ou par année, il revient cependant au milieu scolaire de préciser et d'adapter cette répartition en fonction des particularités locales et des besoins de sa population d'élèves.

Cela implique qu'une planification puisse être faite, par exemple, en fonction d'élèves ayant un rythme d'apprentissage plus lent que la moyenne.

---

(1) Ministère de l'Éducation. Règlement concernant le régime pédagogique du primaire (article 43), du secondaire (article 26), Direction générale du développement pédagogique, Québec, 1981, codes 16-0063-01 et 16-0062-01.

. L'étalement

Ainsi, les objectifs d'un programme dont l'application s'échelonne normalement sur une année pourraient être répartis dans une période plus longue pour certains élèves qui rencontrent des difficultés. Ce genre de planification leur éviterait, en cas d'échec, de devoir tout reprendre chaque année et favoriserait la continuité des apprentissages.

TABLEAU SYNTHÈSE I

ÉLÉMENTS DE PLANIFICATION	POINTS D'ENTRÉE DE L'ADAPTATION DE L'ENSEIGNEMENT	DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE
I Répartir à la fois le contenu et les objectifs d'apprentissage	. Analyser un programme d'études pour en dégager diverses façons de traiter les éléments facultatifs . Adapter la répartition suggérée du contenu et des objectifs d'un programme (Ex.: l'étalement)	. Programmes d'études et guides pédagogiques qui les accompagnent . Documents de soutien à l'implantation . L'apprentissage, l'enseignement et les nouveaux programmes d'études code 16-000-08 . Régime pédagogique Art. 43: primaire Art. 26: secondaire

II *Imaginer et organiser les différents éléments qui composent la situation d'apprentissage* [1]

L'élaboration et l'organisation de situations d'apprentissage appropriées aux élèves constituent depuis toujours la préoccupation majeure des agents d'éducation et, en tout premier lieu, du personnel enseignant. À la limite, l'on peut dire qu'il existe autant de manières d'y parvenir qu'il y a d'enseignantes et d'enseignants puisque chaque personne développe en classe des moyens bien personnels pour amener les élèves à réaliser des apprentissages. Cependant, il est évident que chacune a aussi besoin de trouver des nouvelles façons de procéder, autant pour se familiariser avec la démarche pédagogique des programmes que pour stimuler sa propre créativité. Ces besoins de ressourcement sont encore plus fortement ressentis lors des périodes de changements comme celles que l'implantation de nouveaux programmes entraîne.

A) L'élaboration des situations d'apprentissage

L'élaboration de situations d'apprentissage nombreuses, variées, motivantes, signifiantes et facilitantes pour l'élève exige beaucoup de temps et d'efforts. Le personnel enseignant a besoin d'être encouragé et soutenu dans ce travail parce que, même s'il peut disposer d'un guide pédagogique, d'un manuel scolaire et de matériel didactique, il doit constamment parfaire, enrichir ou modifier ces situations en fonction des élèves, à plus forte raison si les besoins de ces derniers nécessitent des ajustements importants.

---

(1) "La situation d'apprentissage se veut le cadre dans lequel est placé un élève pour réaliser des apprentissages. C'est donc elle qui doit contenir tous les éléments formant l'environnement de l'élève au moment où l'enseignant le soumet à un processus de changement" Ministère de l'Éducation. Guide pédagogique, primaire, éducation physique, Direction générale du développement pédagogique, Direction de la formation générale, Québec, 1984, page 33, code 16-2018-01.

L'adaptation de situations d'apprentissage proposées par le Ministère

Une première façon de procéder peut donc consister à adapter, en fonction des caractéristiques présentées par un groupe d'élèves, des situations d'apprentissage déjà proposées dans des documents publiés ou approuvés par le Ministère.

- **Les guides pédagogiques qui accompagnent les programmes**

Les guides pédagogiques qui accompagnent les programmes d'études font partie des premiers instruments qu'il est nécessaire de fournir au personnel enseignant.

La plupart d'entre eux proposent une démarche pédagogique qui s'appuie sur le vécu de l'élève et ils fournissent des éléments pour élaborer des situations d'apprentissage permettant la réalisation d'objectifs des programmes. Ils constituent donc un point de départ pour l'application de ces programmes en classe.

À la suite des résultats d'une première application, il devient possible de modifier ou de compléter ces instruments pour mieux s'ajuster aux spécificités des élèves.

- **Les guides pédagogiques relatifs aux jeunes en difficulté**

De même, plusieurs des guides pédagogiques relatifs à chaque groupe d'élèves en difficulté proposent des interventions liées à l'application des programmes. Les interventions concernent autant les situations d'apprentissage que certaines modalités d'organisation pédagogique. Ils sont donc tout aussi précieux aux enseignantes et aux enseignants qui ont la responsabilité d'appliquer les programmes auprès de ces jeunes.

- Le matériel didactique

Le matériel didactique approuvé par le Ministère constitue également une source de références pour planifier des situations d'apprentissage qui viseront à répondre aux besoins des élèves. Ici encore, il appartient au milieu scolaire de choisir le matériel le plus adéquat et de l'adapter ou de le compléter le plus possible en fonction des caractéristiques des élèves et du vécu de la classe.

Par ailleurs, le Ministère produit du matériel de sensibilisation audio-visuel destiné à supporter l'application de certains éléments des programmes. Il est possible de trouver différentes façons d'utiliser ces documents afin de permettre à certains groupes d'élèves d'en profiter pleinement.

Le développement de nouvelles situations d'apprentissage

L'adaptation de ces diverses situations d'apprentissage peut s'avérer insuffisante. Certains milieux scolaires pourraient donc décider d'élaborer de nouvelles situations en s'inspirant de la démarche pédagogique présentée dans les programmes et les guides pédagogiques. Ces nouvelles situations pourraient, par exemple,:

- tenir compte de la présence, chez un groupe d'élèves, d'intérêts marqués pour des activités à caractère pratique;
- comprendre des contenus notionnels donnant accès à des connaissances plus variées;
- présenter des problèmes plus difficiles faisant appel à des processus mentaux plus complexes chez certains jeunes doués et talentueux;

- faire intervenir constamment des éléments visuels venant soutenir le processus d'apprentissage d'élèves handicapés par une déficience auditive;

- utiliser, de façon systématique, les ressources et les besoins du milieu environnant pour rendre plus signifiants les apprentissages réalisés à l'école en les reliant notamment au rôle que les élèves peuvent jouer dans leur communauté.

La mise à jour de certaines activités d'apprentissage

Il est aussi possible que des activités d'apprentissage expérimentées depuis plusieurs années en milieu scolaire s'inscrivent dans les orientations des nouveaux programmes et constituent, moyennant certaines adaptations, des façons d'en atteindre les objectifs.

La création de matériel didactique

Quelques milieux scolaires pourraient également décider de créer leur propre matériel didactique pour répondre de façon plus adéquate aux besoins spécifiques de groupes d'élèves.

Par ailleurs, les agents d'éducation du milieu scolaire peuvent puiser à différentes sources pour se constituer un matériel didactique. Pensons par exemple à l'exploitation des bibliothèques de l'école et de la communauté. Pensons aussi à l'utilisation de journaux, de revues, d'affiches, de brochures et de diverses ressources pédagogiques offertes par certains organismes.[1]

---

(1) Ministère de l'Éducation. Répertoire de ressources pédagogiques gratuites, Direction générale du développement pédagogique, Direction du matériel didactique, Québec, janvier 1984, code 16-4324.

TABLEAU SYNTHÈSE II-A

ÉLÉMENTS DE PLANIFICATION	POINTS D'ENTRÉE DE L'ADAPTATION DE L'ENSEIGNEMENT	DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE
I Répartir à la fois le contenu et les objectifs d'apprentissage	. Analyser un programme d'études pour en dégager diverses façons de traiter les éléments facultatifs . Adapter la répartition suggérée du contenu et des objectifs d'un programme (Ex.: l'étalement)	. Programmes d'études et guides pédagogiques . Matériel de soutien à l'implantation . L'apprentissage, l'enseignement et les nouveaux programmes d'études (code 16-0000-08) . Régime pédagogique
II Imaginer et organiser les différents éléments qui composent la situation d'apprentissage	A) L'élaboration des situations d'apprentissage . Adapter des situations d'apprentissage proposées dans divers documents du Ministère . Développer de nouvelles situations d'apprentissage . Mettre à jour des activités d'enprentissage déjà expérimentées en milieu scolaire . Créer ou se constituer un matériel didactique	. Guides pédagogiques qui accompagnent les programmes . Guides pédagogiques relatifs aux jeunes en difficulté . Guides pédagogiques sur les difficultés d'apprentissage en communication écrite - au primaire (code 16-1520-05) - au secondaire (code 16-1524-02) . L'apprentissage, l'enseignement et les nouveaux programmes d'études (code 16-0000-08) . Manuels scolaires et matériel didactique approuvés . Matériel de soutien à l'implantation des programmes

B) L'organisation pédagogique

L'élaboration de situations d'apprentissage implique le choix de divers moyens relatifs à l'organisation pédagogique dans la classe et dans l'école de même que l'utilisation des ressources extérieures. Le choix de ces moyens s'effectue dans le but de faciliter les apprentissages de l'élève en actualisant la démarche pédagogique véhiculée par les programmes.

- D'une part, ces moyens devraient faciliter le développement de tous les aspects de la personnalité de l'élève sur les plans du savoir être, du savoir faire et du savoir, comme le préconisent d'ailleurs les programmes d'études.

- D'autre part, ces moyens devraient permettre aux éléments essentiels de la démarche pédagogique de se concrétiser dans le temps et dans l'espace. Ainsi, si les situations d'apprentissage doivent amener l'élève à participer activement, à utiliser toutes ses ressources personnelles et à rechercher les informations dont il a besoin pour résoudre les problèmes posés ou pour réaliser les projets proposés, les modes d'organisation doivent favoriser au maximum son implication personnelle.

L'organisation pédagogique en classe

Développer l'autonomie de l'élève

Les types d'organisation recherchés viseront à développer l'autonomie personnelle et la responsabilité de l'élève face à ses propres apprentissages.[1] Il s'agit donc de permettre à l'élève de faire des choix tout en lui assurant un soutien constant à l'intérieur d'un cadre bien défini.

---

(1) Voir à ce sujet le document du ministère de l'Éducation. Propositions de développement pédagogique face aux problèmes de l'inadaptation scolaire, Direction de la recherche, Québec, 1982.

Permettre à l'élève de faire des choix, c'est miser sur sa capacité de choisir tout en l'amenant à la développer; c'est aussi favoriser son engagement personnel en le faisant participer aux décisions et à l'organisation du travail. C'est donc le motiver en l'impliquant à tous les niveaux.

Permettre à l'élève de faire des choix

Quels sont donc ces choix possibles?
Et comment lui permettre ces choix?

C'est au moment de la préparation des situations d'apprentissage que les types d'organisation sont définis et que les éléments sur lesquels porteront les choix des élèves sont précisés. Ceux-ci peuvent être individuels, d'équipe ou de classe et ils peuvent se situer aux plans:

. <u>du contenu</u>
  - choix d'un thème ou d'un sujet;
  - choix d'un projet à réaliser;
  - choix d'un mode de réalisation (affiche, exposé, débat, journal, etc.);
  - choix du type de tâches à effectuer (lecture, résumé, rédaction, tableaux, etc.);

. <u>des modalités de travail</u>
  - travail individuel;
  - travail collectif;
  - travail en sous-groupe;

. <u>du temps</u>
  - moments de cueillette d'informations;
  - moments de réalisation;
  - moments de diffusion;

. de l'environnement
  - choix du local-ressources;
  - choix de l'atelier;
  - choix de l'aménagement des lieux;

. de l'équipe
  - choix du nombre de personnes;
  - choix des pairs.

Tous ces éléments peuvent être l'objet d'un choix pour certaines situations d'apprentissage alors que, pour d'autres, le choix se limitera au mode de travail, aux membres de l'équipe et au thème. De plus, ces choix peuvent s'inscrire dans une formule ouverte où le choix est presque illimité ou encore dans une formule fermée où l'élève choisit parmi un certain nombre de suggestions déjà fournies par l'enseignante ou l'enseignant.

La possibilité de faire des choix n'élimine pas l'intervention d'éléments obligatoires et la présence d'un cadre bien défini.

Une pédagogie de projet

Des modes d'organisation déjà mis en place dans certains milieux sont résolument axés vers ces objectifs d'autonomie et de responsabilisation de l'élève. Ils se rejoignent aussi évidemment par le type de pédagogie utilisé.

Il s'agit d'une pédagogie qui procède par projets collectifs, individuels et de sous-groupes, liés à des situations concrètes proches du vécu des élèves ou à des problèmes posés par la vie. L'aménagement du temps et de l'espace permet au groupe, à chaque sous-groupe ou individu de réaliser son projet.

Cette pédagogie peut se vivre selon des modalités ou des appellations différentes.

Que l'on songe par exemple:

. À la classe-ateliers où l'aménagement coopératif du temps et de l'espace fait en sorte que la majeure partie du temps de travail individuel ou de sous-groupe se fait en ateliers.[1]

. Aux classes multiprogrammes[2] où les différences entre les élèves deviennent des atouts valorisants pour les uns, des aides précieuses pour les autres.

. À l'intégration ou au décloisonnement des matières où l'on propose à l'élève des projets ou des situations d'apprentissage signifiantes permettant d'établir des liens entre les objectifs des différents programmes.[3]

. À l'approche thématique qui permet de toucher à une ou plusieurs matières au moyen d'un élément d'un sujet ou d'un thème déclencheur.

L'organisation de l'espace et du temps

Ces diverses modalités ont aussi en commun quelques caractéristiques sur le plan de l'organisation de l'espace et du temps.

. Ainsi, le local de classe est aménagé de façon à permettre les divers types de regroupement des élèves, selon les activités.

. De même, il est possible de réserver des espaces (des "coins" de la classe) à l'exploitation de thèmes ou à différents travaux.

---

(1) Ministère de l'Éducation. Guide pour une organisation coopérative de la classe-atelier, document 3, Direction des programmes et Direction générale des réseaux, Québec, 1981 (document de travail).

(2) Ministère de l'Éducation. L'enseignement et l'apprentissage du français dans les classes à divisions multiples (classes multiprogrammes), guide pédagogique, primaire, Direction de la formation générale, Québec, 1984, code 16-2410-07.

(3) Voir les numéros 5 et 24 de la revue: Vie pédagogique.

. Les moments réservés à la réalisation de projets collectifs, de sous-groupes ou individuels sont planifiés en tenant compte du temps réservé aux interventions de l'enseignante ou de l'enseignant, ou encore des diverses personnes-ressources. Un tableau de programmation ou un plan de travail, pour la classe et pour chaque élève, assure le déroulement des activités.

Même si ce type de pédagogie peut sembler plus facile à réaliser à l'école primaire, plusieurs milieux ont déjà réussi à l'implanter à l'école secondaire.[1]

Par ailleurs, les moyens que nous venons d'énumérer peuvent s'inscrire dans un contexte d'individualisation de l'enseignement. Ils permettent en effet de tenir compte des différences individuelles:

. quant au choix d'activités,

. quant au nombre d'activités à réaliser,

. quant au degré de réalisation des objectifs d'une unité d'apprentissage, dans le sens de l'évaluation formative.

Enfin, ces moyens reliés à l'organisation pédagogique dans la classe conduisent l'élève à prendre des décisions et à participer à la gestion pédagogique. Ils contribuent ainsi à augmenter sa motivation en même temps que son autonomie personnelle.

---

(1) Voir à ce sujet:

MAURICE, Normand. "Un atelier de culture au professionnel long", Vie pédagogique, no 9, Québec, février 1979, p. 11.

BROSSARD, Luce. "Pédagogie de l'action et école près du milieu", Vie pédagogique, no 22, Québec, janvier 1983, p. 10.

THERRIEN, Dorice. "Vivre une pédagogie ouverte avec les élèves du professionnel court", Vie pédagogique, no 8, Québec, septembre 1980, p. 9.

L'organisation pédagogique dans l'école et l'utilisation des ressources extérieures

La concertation

D'autres moyens concernant l'organisation pédagogique dans l'école peuvent aussi faciliter les apprentissages des élèves. Ceux qui visent à susciter et à favoriser la concertation des agents d'éducation, et du personnel enseignant en particulier, semblent prioritaires.

Les milieux qui vivent une certaine forme de concertation sont tous d'accord pour affirmer qu'elle est nécessaire dans toute démarche d'appropriation de nouvelles stratégies ou de nouvelles façons de procéder. Elle stimule la créativité, encourage les initiatives et provoque souvent un effet d'entraînement et un dynamisme dont tout le monde profite.

Favoriser la concertation consiste généralement à aménager le temps et l'espace de façon à permettre par exemple des rencontres régulières pour les enseignantes et les enseignants qui veulent élaborer ensemble des projets pédagogiques, échanger leurs expériences, rechercher des solutions à leurs problèmes communs, profiter de l'apport de certaines personnes-ressources, etc.

Divers types de regroupement dans une école peuvent favoriser cette concertation. Nous pensons par exemple à *l'unité de formation* [1], à *la cellule-communauté* [2] et à *la famille* [3]. Ces formules se caractérisent notamment

---

(1) DUPONT, Jacques, "Les unités de formation: des petites écoles dans une grosse école", Vie pédagogique, no 1, Québec, février 1979, p. 4.

(2) Ministère de l'Éducation, Guide pour l'implantation d'une formule de regroupement au secondaire, Direction générale des réseaux, Québec, 1980, (document de travail).

(3) BROSSARD, Luce, "Pour chaque élève une famille et un tuteur", Vie pédagogique, no 23, Québec, mars 1983, p. 25.

par le fait qu'elles consistent à regrouper un nombre limité d'élèves, selon leur âge ou leur niveau, ainsi qu'une équipe d'enseignantes et d'enseignants qui leur est directement affectée.

En plus de favoriser l'encadrement des élèves et leur sentiment d'appartenance à l'école, ces formules contribuent avantageusement à la qualité de la concertation du personnel enseignant. Il devient possible alors d'envisager, par exemple, certaines expériences de "team-teaching", d'intégration ou de décloisonnement des matières.

L'utilisation des ressources de l'école

Les moyens relatifs à l'organisation pédagogique dans l'école peuvent se retrouver dans différents types d'exploitation des ressources humaines et matérielles.

. Les ressources humaines

Ainsi, l'on pourrait chercher à utiliser de diverses façons des personnes-ressources de l'école: orthopédagogues, psychologues, personnes assurant la direction d'une école ou d'un service, technicienne ou technicien en éducation spécialisée, conseillères et conseillers d'orientation, etc.

. Par exemple, le travail de l'orthopédagogue se situe davantage à l'intérieur de la classe dans le cadre d'une pédagogie de projet ou de communication [1].

. De même, la mise sur pied de projets qui impliquent l'apport de personnes-ressources de l'école peut se révéler stimulante pour les élèves. Ces derniers profitent ainsi d'informations nouvelles dans un contexte plus signifiant.

---

(1) GOUPIL, Louise. "L'application du programme de français et l'aide aux enfants en difficulté au primaire", Vie pédagogique, no 33, Québec, novembre 1984, p. 33.

. Des écoles ou des unités à l'intérieur de l'école établissent aussi, à certains moments de la semaine, un système de pairage d'élèves. Ce système permet à un élève plus vieux ou plus avancé de soutenir un élève plus jeune ou en difficulté dans la réalisation de ses apprentissages.

. Les ressources matérielles

Au plan matériel, il devrait être possible de rendre accessibles à tous les élèves, les locaux de l'école consacrés à des apprentissages plus spécifiques. En effet, les ateliers, les laboratoires, les bibliothèques, les gymnases et les divers centres de ressources constituent des lieux d'apprentissage où les élèves peuvent poursuivre leur propre cheminement tout en bénéficiant de l'aide de personnes-ressources.

L'utilisation des ressources extérieures à l'école

Les situations d'apprentissage les plus significatives pour les élèves sont souvent celles qui sont reliées à leur propre vécu hors de l'école. L'utilisation des ressources extérieures se révèle donc un moyen privilégié de motiver les élèves.

. La famille

Les parents ou d'autres membres de la famille sont souvent prêts à s'impliquer dans des projets qui requièrent leur collaboration. Certains acceptent de rencontrer des groupes d'élèves pour leur parler de leur métier ou de leur profession, d'autres organisent des visites à l'endroit où ils travaillent, d'autres encore viennent répondre aux questions des élèves sur tel sujet à titre de personne-ressource, etc.

. Les média

L'intérêt pédagogique de l'utilisation des média écrits ou électroniques dans les situations d'apprentissage devrait amener l'école à en faciliter l'accès.

. Les organismes de service et les entreprises

L'on peut faire appel aux organismes de service et aux entreprises de la communauté pour obtenir de la documentation sur divers sujets, pour bénéficier de leurs services, pour organiser une visite ou encore pour mettre sur pied une formule de stages à l'intention de certains élèves.

En particulier, l'organisation de visites et de stages avec la collaboration d'organismes ou d'entreprises s'avère intéressante à plusieurs points de vue. L'exploitation pédagogique de ces situations permet notamment aux élèves de prendre conscience de la complémentarité des diverses sources de connaissance et de réaliser des objectifs de programmes en les reliant à des problèmes concrets.

Enfin, des projets réalisés en collaboration avec des organismes et des entreprises peuvent viser des objectifs plus larges et tendre à répondre aux besoins du milieu. Il peut s'agir, par exemple, de promouvoir des valeurs ou de travailler à la mise sur pied et au fonctionnement de mouvements ou d'organismes utiles à la communauté.

On peut, par exemple,:

. organiser la récupération du papier ou du verre à l'échelle du quartier;
. ouvrir une maison des jeunes;
. constituer des équipes sportives de quartier, etc.

TABLEAU SYNTHÈSE II-B

ÉLÉMENTS DE PLANIFICATION	POINTS D'ENTRÉE DE L'ADAPTATION DE L'ENSEIGNEMENT	DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE
I Répartir à la fois le contenu et les objectifs d'apprentissage	. Analyser un programme d'études pour en dégager diverses façons de traiter les éléments facultatifs . Adapter la répartition suggérée du contenu et des objectifs d'un programme (Ex.: l'étalement)	. Programmes d'études et guides pédagogiques . Matériel de soutien à l'implantation . L'apprentissage, l'enseignement et les nouveaux programmes d'études (code 16-0000-08) . Régime pédagogique
II Imaginer et organiser les différents éléments qui composent la situation d'apprentissage	A) L'élaboration des situations d'apprentissage . Adapter des situations d'apprentissage proposées dans divers documents du Ministère . Développer de nouvelles situations d'apprentissage . Mettre à jour des activités d'apprentissage déjà expérimentées en milieu scolaire . Créer ou se constituer un matériel didactique	. Guides pédagogiques qui accompagnent les programmes . Guides pédagogiques relatifs aux jeunes en difficulté . Guides pédagogiques sur les difficultés d'apprentissage en communication écrite - au primaire (code 16-1520-05) - au secondaire (code 16-1524-02) . L'apprentissage, l'enseignement et les nouveaux programmes d'études (code 16-0000-08) . Manuels scolaires et matériel didactique approuvés . Matériel de soutien à l'implantation des programmes
	B) L'organisation pédagogique . Favoriser une organisation qui contribue au développement de l'élève, et qui permet aux éléments de la démarche pédagogique de se concrétiser . En classe: donner la possibilité à l'élève de faire des choix, et actualiser une pédagogie de projet . Dans l'école et à l'extérieur de l'école: - favoriser la concertation des agents d'éducation - utiliser toutes les ressources de l'école - utiliser les ressources de la communauté	. L'apprentissage, l'enseignement et les nouveaux programmes d'études . Document d'information sur les mesures d'appui pédagogique . Propositions de développement pédagogique face aux problèmes de l'inadaptation scolaire . Guide pour une organisation coopérative de la classe atelier (document de travail) . L'enseignement et l'apprentissage du français dans les classes à divisions multiples . Articles de Vie pédagogique

III *Prendre les dispositions pour évaluer les élèves, soit en cours d'apprentissage, soit au terme d'une séquence importante d'apprentissage ou d'un programme d'études donné*

"L'évaluation pédagogique est partie intégrante des processus d'enseignement et d'apprentissage". [1] En étroite relation avec les programmes d'études, elle est orientée vers une aide pédagogique immédiate auprès de l'élève, surtout si ce dernier doit surmonter des difficultés.

Dans une perspective d'application des programmes aux élèves qui manifestent des besoins particuliers, l'on doit accorder à l'évaluation pédagogique toute l'importance qui lui revient. Les efforts consentis pour informer et former le personnel enseignant en ce domaine seront donc aussi soutenus que ceux que l'on met à développer la compréhension des programmes.

Trois aspects nous apparaissent importants à considérer dans la mise en oeuvre de l'adaptation de l'enseignement: ils concernent la nécessité de l'évaluation formative, l'organisation éventuelle de modalités particulières pour l'évaluation, et enfin, la mise en place d'un système de reconnaissance des acquis.

La nécessité de l'évaluation formative

Dans un processus d'adaptation de l'enseignement, l'évaluation formative devient essentielle. En effet, c'est ce type d'évaluation, dont le but est de guider l'élève en lui fournissant de façon continue des informations sur l'état de son apprentissage, qui peut lui

(1) Ministère de l'Éducation. Politique générale d'évaluation pédagogique, Direction générale du développement pédagogique, Direction de l'évaluation pédagogique, Québec, 1981, page 1.

permettre de prendre conscience des progrès qu'il réalise et des stratégies qu'il lui serait utile de modifier pour réaliser certains objectifs. L'élève se sent donc en cheminement et il peut s'appuyer sur les progrès déjà réalisés pour poursuivre d'autres objectifs.

Cela suppose que l'enseignante ou l'enseignant prête une attention spéciale à ce qui se passe dans la classe.

Mais l'évaluation n'est pas du seul ressort du personnel enseignant. De concert avec l'enseignante ou l'enseignant, l'élève peut aussi analyser la façon dont se déroule l'apprentissage et relever, dans les situations qui lui sont proposées, les éléments qui lui facilitent la tâche ou qui lui causent des difficultés. De même, il peut essayer de découvrir de nouveaux moyens qui lui permettront de surmonter ses difficultés.

Il est donc très important d'amener l'élève à participer à son évaluation et même à s'auto-évaluer [1]. "Il prend ainsi conscience, de façon très objective, de ses acquis et de ses déficits, et il se sent par le fait même plus responsable de sa propre prise en charge et de son évolution". [2]

L'évaluation, par ailleurs, touche aussi bien les ressources de l'environnement scolaire proposées à l'élève

(1) Voir Gilles GEMME. "L'auto-évaluation, c'est possible", Québec français, no 46, mai 1982, pp. 74-77.

(2) Ministère de l'Éducation. Les difficultés d'apprentissage en communication écrite, lecture et écriture, Guide pédagogique, secondaire, Direction générale du développement pédagogique, Service de l'adaptation scolaire, Québec, 1984, page 19, code 16-1524-02.

que la qualité de la relation établie avec lui par les divers agents d'éducation.

Enfin, elle ne se limite pas à identifier les difficultés de l'élève. Elle identifie ses points forts et elle vise l'élaboration et l'application de mesures d'intervention appropriées.

Le Guide d'évaluation en classe ainsi que la Formule d'aide à l'élève qui rencontre des difficultés sont notamment des outils précieux. Une série d'instruments y est mise à la disposition du personnel enseignant et des autres agents d'éducation pour les aider à planifier leurs interventions auprès d'un élève qui éprouve des difficultés.

L'organisation de modalités particulières pour l'évaluation

Il peut être parfois nécessaire d'établir des modalités particulières pour l'évaluation formative et sommative. Dans ces cas, la concertation des agents d'éducation du milieu scolaire devient importante pour prévoir ces modalités en tenant compte à la fois des besoins des élèves et des objectifs des programmes. En d'autres mots, il ne s'agit pas de diminuer ou d'augmenter les exigences en regard de l'atteinte de certains objectifs, mais plutôt de préciser des façons différentes de mesurer la qualité des apprentissages d'un ou de plusieurs élèves.

Il peut s'agir, par exemple:

- d'accorder plus de temps à certains élèves pour réaliser des tâches évaluatives;
- de prévoir une instrumentation adéquate pour des élèves handicapés par certaines déficiences physiques ou sensorielles;

. d'apporter des précisions supplémentaires pour clarifier ou expliquer le sens de certaines consignes, certains concepts, etc.;

. de modifier la forme de l'évaluation (utilisation de l'oral au lieu de l'écrit par exemple);

. de permettre à certains élèves de se présenter aux épreuves-synthèse à divers moments de l'année scolaire, et non pas seulement aux dates annoncées pour l'ensemble.

La mise en place d'un système de reconnaissance des acquis

"Dans le monde scolaire, la reconnaissance des acquis de formation est une activité qui permet de traduire dans un titre (diplôme, certificat, attestation, unité ou 'crédit') des connaissances et des habiletés, quelles qu'en aient été les modalités ou les méthodes d'apprentissage." [1]

L'on peut ajouter que la reconnaissance des acquis s'exprime dans le bulletin de fin d'année émis par l'école, ou encore dans le relevé de notes émis par le ministère de l'Éducation.

Cette pratique n'est pas nouvelle en soi. Ce qu'il faut envisager, c'est plutôt l'organisation de modalités permettant à l'élève d'avoir une image plus juste de ses acquis par rapport aux programmes d'études [2]. Dans ce contexte, l'activité de reconnaître les acquis devrait essentiellement consister à témoigner de la réalisation d'objectifs de formation, ceci dans le respect du rythme d'apprentissage de chaque élève. Il conviendra alors de situer chaque élève - autant que possible en termes descriptifs - par rapport

(1) Gouvernement du Québec. Un projet d'éducation permanente, Énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes, Québec, 1984, page 38.

(2) Puisqu'il est surtout question dans ce document de l'adaptation de l'enseignement par rapport aux programmes d'études, le terme "acquis" fait ici référence aux acquis proprement scolaires.

aux exigences des objectifs des programmes plutôt que par rapport aux autres élèves.

De fait, cette activité devrait faciliter la progression et la continuité des apprentissages puisqu'elle permet d'éviter les répétitions dans l'enseignement, souvent peu utiles et démotivantes pour l'élève. Cela devient notamment significatif pour le jeune qui a besoin d'un étalement dans l'application d'un programme d'études, [1] ainsi que pour celui ou celle qui quitte l'école sans aucun diplôme. Dans ce dernier cas, si cette personne désire, après quelque temps, poursuivre ses études, elle pourra continuer ses apprentissages là où elle les avait laissés.

Le ministère de l'Éducation étudie actuellement la possibilité de fournir aux commissions scolaires, pour leurs élèves du secondaire, un formulaire de "reconnaissance des acquis". Ce formulaire indiquerait le niveau des apprentissages effectivement réalisés à l'école ou à l'extérieur de l'école jusqu'au départ de l'élève, que ces apprentissages relèvent du primaire ou de l'une ou l'autre des classes du secondaire.

---

(1) Voir à la page 22.

TABLEAU SYNTHÈSE III

ÉLÉMENTS DE PLANIFICATION	POINTS D'ENTRÉE DE L'ADAPTATION DE L'ENSEIGNEMENT	DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE
I Répartir à la fois le contenu et les objectifs d'apprentissage	. Analyser un programme d'études pour en dégager diverses façons de traiter les éléments facultatifs . Adapter la répartition suggérée du contenu et des objectifs (exemple: l'étalement)	. Programmes d'études et guides pédagogiques . Matériel de soutien à l'implantation . L'apprentissage, l'enseignement et les nouveaux programmes d'études . Régime pédagogique
II Imaginer et organiser les différents éléments qui composent la situation d'apprentissage	A) L'élaboration des situations d'apprentissage . Adapter des situations d'apprentissage proposées par le M.E.Q. . Développer de nouvelles situations d'apprentissage . Mettre à jour des activités d'apprentissage déjà expérimentées . Créer ou se constituer un matériel didactique	. Guides pédagogiques - qui accompagnent les programmes - relatifs aux jeunes en difficulté - sur les difficultés en communication écrite . L'apprentissage, l'enseignement et les nouveaux programmes d'études . Manuels scolaires et matériel didactique approuvés . Matériel de soutien à l'implantation
	B) L'organisation pédagogique . Favoriser une organisation qui contribue au développement de l'élève, et qui permet aux éléments de la démarche pédagogique de se concrétiser . En classe: donner à l'élève la possibilité de faire des choix et actualiser une pédagogie de projet . Dans l'école et à l'extérieur de l'école: - favoriser la concertation des agents d'éducation - utiliser toutes les ressources de l'école - utiliser les ressources de la communauté	. L'apprentissage, l'enseignement et les nouveaux programmes d'études . Document d'information sur les mesures d'appui pédagogique . Propositions de développement pédagogique face aux problèmes de l'inadaptation scolaire . Guide pour une organisation coopérative de la classe-atelier . L'enseignement et l'apprentissage du français dans les classes à divisions multiples . Articles de Vie pédagogique
III Prendre les dispositions pour évaluer les élèves, soit en cours d'apprentissage, soit au terme d'une séquence importante d'apprentissage ou d'un programme d'études donné	. Utiliser les outils d'évaluation formative . Organiser si nécessaire des modalités particulières pour l'évaluation . Mettre en place un système de reconnaissance des acquis	. Guide d'évaluation en classe - Au primaire (code 16-7220) - Au secondaire (code 16-7221) . Formule d'aide à l'élève qui rencontre des difficultés (code 16-7516) . Banque d'instruments de mesure

4.5 Le partage des responsabilités

Comme nous venons de le voir, le processus d'adaptation de l'enseignement implique une collaboration constante entre les agents d'éducation et ce, à tous les niveaux de planification, qu'il s'agisse du ministère de l'Éducation, de la commission scolaire et de l'école et, enfin du personnel enseignant.

Cette section vise plus particulièrement à identifier, en les reliant au processus de l'adaptation de l'enseignement, les responsabilités actuellement dévolues à chacun des paliers du système scolaire.

Le rôle du ministère de l'Éducation

La définition des politiques et des orientations

Le Ministère est responsable de la définition des politiques et des orientations à l'égard, notamment:

- de la formation générale et de la formation professionnelle,
- de l'adaptation scolaire,
- des programmes d'études,
- de l'évaluation pédagogique,
- des services éducatifs aux élèves doués et talentueux,
- des manuels scolaires et du matériel didactique.

La diffusion de l'information et le soutien

Il est de plus responsable de la production et de la diffusion des divers documents reliés à l'enseignement.

Il joue un rôle de soutien auprès des milieux scolaires pour que ces derniers assurent l'encadrement pédagogique nécessaire à l'enseignement.

À cet effet, des agents d'éducation des Directions régionales du Ministère sont responsables des activités d'implantation des programmes d'études [1]. Ils fournissent aussi au milieu scolaire l'information relative à l'ensemble des documents de nature pédagogique produits au Ministère.

L'adaptation de l'enseignement

En plus de ces diverses opérations, le Ministère participe avec le milieu scolaire à des projets de développement pédagogique touchant plusieurs aspects de l'application des programmes d'études à différents groupes d'élèves qui manifestent des besoins particuliers [2]. Les informations pertinentes obtenues à la suite de ces travaux seront communiquées aux milieux scolaires.

. Par la participation à des projets de développement pédagogique

. Par le soutien au processus d'implantation des programmes et à la concertation

Les Directions régionales du Ministère assurent aussi un rôle de soutien à l'adaptation de l'enseignement dans leur régions respectives. Par exemple:

- Elles soutiennent le processus d'implantation des programmes de manière à rejoindre le personnel enseignant oeuvrant auprès des élèves qui manifestent des besoins particuliers.
- Elles favorisent la concertation régionale des actions entreprises en ce domaine dans les commissions scolaires de leur territoire. À cet égard, dans le cadre du soutien pédagogique, il leur est possible d'accorder une attention particulière au développement de projets locaux ou coopératifs, c'est-à-dire impliquant plusieurs commissions scolaires.

---

(1) Ministère de l'Éducation. Cadre relatif à l'implantation des programmes d'enseignement, Direction générale des réseaux, Québec, septembre 1980 (document de travail).

(2) Voir l'annexe.

. Par la mise sur pied d'un mécanisme de cueillette et de diffusion

Le Ministère prévoit mettre sur pied un mécanisme par lequel il lui sera possible de recueillir et de diffuser différentes recherches et divers instruments pertinents expérimentés en milieu scolaire pour faciliter l'adaptation de l'enseignement. En effet, la diffusion de situations d'apprentissage, de travaux et d'expériences constitue l'un des souhaits les plus régulièrement exprimé par les milieux scolaires. Cette formule permettrait de répondre à leurs besoins de ressourcement et stimulerait certainement les initiatives.

Le rôle du personnel de soutien pédagogique de la commission scolaire

L'implantation des programmes ...

La commission scolaire a la responsabilité de travailler à l'implantation des programmes pour le personnel enseignant et le personnel de direction des écoles, y compris celles et ceux qui oeuvrent auprès des élèves en difficulté.

... et l'adaptation de l'enseignement

. Dans une perspective d'adaptation de l'enseignement, la commission scolaire peut se donner un plan d'action visant à assurer la réussite de l'opération dans toutes les écoles de son territoire.

Elle peut constituer, par exemple, un groupe de travail chargé de planifier et de coordonner certaines étapes nécessaires à la réalisation de l'opération, telles:

- L'information et la sensibilisation des divers agents d'éducation par rapport à l'orientation du Ministère et aux responsabilités inhérentes à leur fonction.

- L'organisation des modalités favorisant la concertation des agents impliqués (personnes assumant la direction et la coordination des services éducatifs, conseillères et conseillers pédagogiques, personnes assumant la direction d'une école et personnel enseignant).

- Le perfectionnement et le soutien du personnel enseignant.

Elle assure l'implication des divers agents d'éducation dans toute opération relative à l'application des programmes et à la planification de l'enseignement. Par exemple:

- Le perfectionnement des enseignantes et des enseignants.

- La répartition des objectifs des programmes dans le temps.

- L'élaboration et l'organisation des situations d'apprentissage.

- L'organisation de modalités particulières pour l'évaluation formative et sommative.

- La planification des divers moments d'évaluation sommative.

- La mise sur pied d'un système de reconnaissance des acquis.

- L'expérience ou la mise sur pied de projets pédagogiques et la planification du soutien nécessaire à chaque étape de réalisation.

- La collaboration à l'évaluation des programmes d'études.

. Dans cette tâche, la commission scolaire peut s'appuyer sur les ressources et le soutien mis à sa disposition par le ministère de l'Éducation.

Le rôle du personnel de direction de l'école

Faciliter l'application des programmes...

La directrice ou le directeur veille à l'application des programmes dans son école.

Cette personne favorise la concertation entre les enseignantes et les enseignants relativement à l'application des programmes.

Elle met aussi à la disposition du personnel enseignant les programmes d'études, les guides pédagogiques, les manuels scolaires et le matériel didactique.

... et l adaptation de l'enseignement

Dans une perspective d'adaptation de l'enseignement, cette personne peut notamment:

. stimuler et favoriser les échanges entre les enseignantes et les enseignants concernant les moyens à utiliser pour l'application des programmes aux élèves qui manifestent des besoins particuliers;

. encourager certaines expériences particulières comme, par exemple, l'intégration ou le décloisonnement des matières, ou encore le "team-teaching";

. faciliter l'organisation de situations d'apprentissage pouvant nécessiter la mise en oeuvre d'activités spéciales ou de sorties à l'extérieur;

. faciliter la relation d'aide entre le personnel responsable du soutien pédagogique à la commission scolaire et le personnel enseignant de son école;

. assurer l'accessibilité aux locaux, aux volumes et au matériel à tous les élèves, y compris les élèves en difficulté;

. favoriser l'implication des parents et leur fournir toute l'information nécessaire.

Le rôle du personnel enseignant

L'application des programmes et l'évaluation...

L'enseignante ou l'enseignant est responsable, en classe, de l'application des programmes d'études et de l'évaluation des apprentissages des élèves qui lui sont confiés.

... et l'adaptation de l'enseignement

Dans une perspective d'adaptation de l'enseignement, cette personne est responsable, dans sa classe, de la planification et de l'organisation de l'enseignement en fonction des besoins particuliers de son groupe d'élèves.

. Elle développe une relation significative avec l'élève en portant attention à ses intérêts et à ses besoins.

. Elle planifie des situations d'apprentissage permettant aux élèves de réaliser les objectifs des programmes.

. Elle prépare les situations et les outils d'évaluation qui lui permettront d'observer les points forts et les faiblesses de chaque élève.

. En effectuant un retour systématique sur sa pratique pédagogique, elle ajuste constamment son enseignement aux besoins de ses élèves.

. Elle favorise une relation d'aide avec ses élèves et elle suscite l'implication de leurs parents.

. Elle facilite les échanges avec ses collègues, avec les personnes qui assument la direction de l'école ainsi qu'avec les conseillères et les conseillers pédagogiques pour stimuler sa recherche de moyens appropriés à ses élèves.

. Dans les cas où les besoins identifiés nécessitent des ajustements majeurs, elle doit pouvoir compter sur le soutien des personnes-ressources de son milieu.

CONCLUSION

C'est presque devenu un lieu commun que d'affirmer en conclusion d'un document de cette nature que les pistes que nous y suggérons ne sont pas exhaustives.

Ce sera encore le cas cette fois-ci! Pourrait-il en être autrement?

En fait, nous voulons souligner le caractère évolutif qui marque la prise en charge de l'adaptation de l'enseignement au Ministère et dans les milieux scolaires. La progression du concept même, depuis l'adaptation de programmes jusqu'à l'adaptation de l'enseignement, témoigne du cap que nous comptons maintenir avec l'aide des agents d'éducation des commissions scolaires et des écoles.

Au point de départ des actions à entreprendre, se situent les divers documents de soutien que le Ministère propose aux milieux scolaires. Ces instruments, que nous avons brièvement présentés dans ce texte, sont certes perfectibles. Leurs qualités pédagogiques devraient cependant inciter les agents d'éducation à les approfondir et à les utiliser comme références.

Toutes les avenues n'auront pas été explorées pour autant. Il restera toujours des façons de faire pour adapter l'enseignement aux élèves dont les particularités interpellent quotidiennement toutes les personnes préoccupées de leur offrir une éducation sans cesse améliorée, dans un contexte respectueux des différences individuelles.

Le ministère de l'Éducation s'inscrit dans cette foulée en s'associant aux commissions scolaires et aux écoles pour enrichir les outils existants, pour imaginer des moyens de plus en plus appropriés aux élèves qui présentent des besoins particuliers. Il continuera en outre d'encourager et de faciliter les échanges entre les différents partenaires.

provenant de tous les milieux, engagés dans l'adaptation de l'enseignement. Ce n'est en effet que dans un climat de concertation et de véritable collaboration que pourront se dégager les meilleures manières de soutenir la pratique quotidienne des enseignantes et des enseignants.

ANNEXE

Projets de développement pédagogique

touchant l'adaptation de l'enseignement

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	ÉLÈVES	PROGRAMME	PRINCIPAUX OBJECTIFS	UNITÉ RESPONSABLE
Préscolaire et 1re année	Élèves provenant de milieux socio-économiquement faibles	Français, langue maternelle	Pour prévenir des problèmes d'apprentissage en lecture et en écriture: - développer les préalables psycho-socio-culturels à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture chez les enfants de la maternelle; - articuler et expérimenter une approche pédagogique conforme au programme de français et réduisant les risques d'échecs des écoliers de 1re année; - habiliter les parents, particulièrement ceux dont les enfants éprouvent des difficultés, à aider leurs enfants de manière conforme à l'approche utilisée à l'école.	Direction formation générale
Primaire 1re année	Élèves handicapés par une déficience auditive et visuelle	Français, langue maternelle	Adapter la série "Dans mes mots à moi" pour l'application du programme de français en communication orale.	Direction générale des moyens d'enseignement
Primaire 1re cycle	Élèves en difficulté d'apprentissage en lecture dans les classes régulières	Français, langue maternelle	À partir d'une expérimentation de quelques leçons-types du guide pédagogique qui accompagne le programme, fournir quelques pistes de réflexion sur l'impact possible du nouveau programme de français chez les élèves ayant des difficultés d'apprentissage, particulièrement en lecture.	Direction formation générale Service adaptation scolaire
Primaire	Élèves handicapés par une déficience auditive grave (école spécialisée)	Français, langue maternelle	- Vérifier l'applicabilité aux élèves handicapés auditifs des leçons-types et des situations de communication proposées dans le guide pédagogique qui accompagne le programme de français. - Élaborer des leçons-types et des situations de communication appropriées aux élèves handicapés auditifs. - Élaborer des outils d'évaluation.	Direction formation générale Service adaptation scolaire
Primaire 1er cycle	Élèves handicapés par une déficience auditive grave (école spécialisée)	Français, langue maternelle	Adapter le matériel didactique de base autorisé pour l'application du nouveau programme de français.	Direction générale des moyens d'enseignement

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	ÉLÈVES	PROGRAMME	PRINCIPAUX OBJECTIFS	UNITÉ RESPONSABLE
Primaire 1er cycle	Élèves handicapés par une déficience visuelle	Français, langue maternelle	Adapter et traduire en braille du matériel didactique autorisé pour l'application du nouveau programme de français.	Direction générale des moyens d'enseignement
Primaire 1er cycle	Élèves handicapés par une déficience visuelle	Mathématique	Adapter en gros caractères et traduire en braille du matériel didactique de base autorisé pour l'application du nouveau programme de mathématique.	Direction du matériel didactique
Primaire	Élèves provenant de diverses communautés ethniques	Français, classe d'accueil, classe de francisation	Fournir aux enseignants des orientations générales relatives à l'enseignement en mesures spéciales ainsi que des moyens d'adapter et de moduler les contenus du programme et du guide de français pour les classes d'accueil et de francisation au primaire, en fonction des caractéristiques de l'enseignement dispensé dans le cadre des mesures spéciales.	Direction formation générale
Primaire 2e cycle	Élèves en difficulté d'apprentissage de la mathématique dans les classes ordinaires	Mathématique	- Fournir des instruments d'identification des difficultés d'apprentissage en mathématique. - Élaborer des stratégies d'enseignement pour répondre aux difficultés identifiées, stratégies qui doivent s'inscrire dans l'esprit du programme.	Direction formation générale Service adaptation scolaire
Secondaire	Élèves actuellement inscrits au professionnel court	Français, langue maternelle	- Élaborer et expérimenter des scénarios d'apprentissage pour ces élèves, en conformité avec les orientations du programme de français. - Consolider les assises théoriques et pratiques en regard des profils d'apprentissage. - Rédiger des instruments d'évaluation formative et sommative.	Direction formation générale
Secondaire 1re et 2e années	Élèves en difficulté d'apprentissage en français	Français, langue maternelle	- Élaborer et expérimenter un matériel didactique visant à permettre aux élèves en difficulté grave d'apprentissage d'atteindre les objectifs du programme de français, langue maternelle, 1re et 2e années du secondaire. - Développer une démarche d'intervention adaptée aux besoins et aux motivations de cette clientèle.	Direction du matériel didactique

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	ÉLÈVES	PROGRAMME	PRINCIPAUX OBJECTIFS	UNITÉ RESPONSABLE
Secondaire 1er cycle	Élèves en difficulté d'apprentissage de la mathématique	Mathématique	- Identifier des instruments d'identification des difficultés d'apprentissage de la mathématique. - Élaborer des stratégies d'enseignement pour répondre aux difficultés identifiées, en respectant les orientations du programme.	Direction formation générale Service adaptation scolaire

BIBLIOGRAPHIE

AUDET, Francine. "Le journal comme outil d'apprentissage", Vie pédagogique, no 17, Québec, mars 1982, p. 25.

BOUCHARD, Colette. "Le projet d'intégration", Vie pédagogique, no 24, Québec, avril 1983, p. 16.

BROSSARD, Luce. "Pédagogie de l'action et école près du milieu", Vie pédagogique, no 22, Québec, janvier 1983, p. 10.

BROSSARD, Luce. "Pour chaque élève, une famille et un tuteur", Vie pédagogique, no 23, Québec, mars 1983, p. 25, (Dossier "L'encadrement des élèves au secondaire").

CHOQUETTE-LAROCHELLE, Monique. "Une pratique pédagogique axée sur des thèmes", Vie pédagogique, no 29, Québec, mars 1984, p. 28, (Dossier "La vie pédagogique dans les petites écoles").

Conseil supérieur de l'Éducation. L'éducation inter-culturelle, Québec, avril 1983.

DESBIENS, Germain. "Pour un encadrement des élèves plus éducatif et plus stimulant", Vie pédagogique, no 23, Québec, mars 1983, p. 18, (Dossier "L'encadrement des élèves au secondaire").

DESROCHERS-BRAZEAU, Aline. "La tortue, un thème pour l'intégration des activités éducatives en 1re année du primaire", Vie pédagogique, no 5, Québec, décembre 1979, p. 38.

DESROCHERS-BRAZEAU, Aline. "Une approche intégrée des apprentissages à l'école", Vie pédagogique, no 3, Québec, juin 1979, p. 4.

DUMAS, Nicole. "Une pratique pédagogique qui s'inspire de la pédagogie ouverte", Vie pédagogique, no 29, Québec, mars 1984, p. 19, (Dossier "La vie pédagogique dans les petites écoles").

DUPONT, Jacques. "Les unités de formation: des petites écoles dans une grosse école", Vie pédagogique, no 1, Québec, février 1979, p. 4.

GEMME, Gilles. "L'auto-évaluation, c'est possible", Québec français, no 46, mai 1982, p. 74.

GODBOUT, Ghislain. "La gestion des classes multi-âges", Vie pédagogique, no 13, Québec, juin 1981, p. 9.

GOUPIL, Louise. "L'application du programme de français et l'aide aux enfants en difficulté au primaire", Vie pédagogique, no 33, Québec, novembre 1984, p. 33.

Gouvernement du Québec. Un projet d'éducation permanente, Énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes, Québec, 1984.

LANSON, Alain, FOREST, Serge. "À l'école Jean-Jacques Olier, Une expérience d'éducation interculturelle", Le Devoir, 24 août 1984.

MARSOLAIS, Arthur. "Pour l'adaptation de l'école et de la pédagogie: des solutions innovatrices", Vie pédagogique, no 21, Québec, novembre 1982, p. 4.

MAURICE, Normand. "Un atelier de culture au professionnel long", Vie pédagogique, no 1, Québec, février 1979, p. 11.

MERCIER-GOUIN, Giannina. "L'interdisciplinarité, un concept et une pratique", Vie pédagogique, no 11, Québec, février 1981, p. 4.

Ministère de l'Éducation. Analyse de formules de regroupement d'élèves, Direction générale des réseaux, Québec, 1979, code 51-3573, (document de travail).

Ministère de l'Éducation. Bulletin DÉGÉ, Direction générale des réseaux, volume 7, no 8, Québec, novembre 1982.

Ministère de l'Éducation. Cadre relatif à l'implantation des programmes d'enseignement, Direction générale des réseaux, Québec, 1980, (document de travail).

Ministère de l'Éducation. Étude sur les mesures d'appui pédagogique, Direction générale du développement pédagogique, Québec, juin 1982, code 16-0054-25.

Ministère de l'Éducation. Formule d'aide à l'élève qui rencontre des difficultés, Bilan fonctionnel et plan d'action, Direction générale du développement pédagogique, Direction de l'évaluation pédagogique, Québec, juin 1982, code 16-7516-01.

Ministère de l'Éducation. Guide d'évaluation en classe, primaire, Introduction générale, Direction générale du développement pédagogique, Direction de l'évaluation pédagogique, Québec, 1983, code 16-7220-01.

Ministère de l'Éducation. Guide d'évaluation en classe, secondaire, Introduction générale (publiée dans le guide relatif à chaque matière), Français langue maternelle, Direction générale du développement pédagogique, Direction de l'évaluation pédagogique, Québec, 1984, code 16-7221-05.

Ministère de l'Éducation. Guide pédagogique, primaire, éducation physique, Direction générale du développement pédagogique, Direction de la formation générale, Québec, 1984, code 16-2018-01.

Ministère de l'Éducation. Guide pédagogique; la mésadaptation socio-affective; éducation préscolaire, Direction générale du développement pédagogique, Direction de la formation générale, Service de l'adaptation scolaire, Québec, 1983, code 16-1520-01.

Ministère de l'Éducation. Guide pédagogique; la mésadaptation socio-affective; primaire, Direction générale du développement pédagogique, Direction de la formation générale, Service de l'adaptation scolaire, Québec, 1984, code 16-1521-01.

Ministère de l'Éducation. Guide pédagogique; le handicap auditif; éducation préscolaire, Direction générale du développement pédagogique, Direction de la formation générale, Service de l'adaptation scolaire, Québec, 1982, code 16-1501.

Ministère de l'Éducation. Guide pédagogique; le handicap visuel; éducation préscolaire, Direction générale du développement pédagogique, Direction de la formation générale, Service de l'adaptation scolaire, Québec, 1983, code 16-1520-03.

Ministère de l'Éducation. Guide pédagogique; les handicaps physiques; éducation préscolaire, Direction générale du développement pédagogique, Direction de la formation générale, Service de l'adaptation scolaire, Québec, 1983, code 16-1520-02.

Ministère de l'Éducation. Guide pédagogique; primaire; le handicap auditif, Direction générale du développement pédagogique, Direction de la formation générale, Service de l'adaptation scolaire, Québec, 1983, code 16-1520-04.

Ministère de l'Éducation. Guide pédagogique; primaire; le handicap visuel, Direction générale du développement pédagogique, Direction de la formation générale, Service de l'adaptation scolaire, Québec, 1983, code 16-1521-02.

Ministère de l'Éducation. Guide pédagogique; primaire; les handicaps physiques, Direction générale du développement pédagogique, Direction de la formation générale, Service de l'adaptation scolaire, Québec, 1984, code 16-1521-03.

Ministère de l'Éducation. Guide pédagogique; secondaire; le handicap auditif, Direction générale du développement pédagogique, Direction de la formation générale, Service de l'adaptation scolaire, Québec, 1984, code 16-1524-06.

Ministère de l'Éducation. Guide pédagogique; secondaire; le handicap visuel, Direction générale du développement pédagogique, Direction de la formation générale, Service de l'adaptation scolaire, Québec, 1984, code 16-1524-05.

Ministère de l'Éducation. Guide pour l'implantation d'une formule de regroupement d'élèves au secondaire, Direction générale des réseaux, Québec, 1980, (document de travail).

Ministère de l'Éducation. Guide pour une organisation coopérative de la classe-ateliers, matériel de soutien à l'implantation des programmes du primaire, document 3, textes explicatifs, Direction générale du développement pédagogique, Direction des programmes et Direction générale des réseaux, Québec, 1981, (document de travail).

Ministère de l'Éducation. La formation professionnelle des jeunes, Propositions de relance et de renouveau, Québec, 1982, code 58-1003.

Ministère de l'Éducation. Les cheminements particuliers de formation de base, Document d'orientation, Direction générale du développement pédagogique, Québec, septembre 1984, (document de travail).

Ministère de l'Éducation. Les difficultés d'apprentissage en communication écrite, lecture et écriture, Guide pédagogique, primaire, Direction générale du développement pédagogique, Service de l'adaptation scolaire, Québec, 1984, code 16-1520-05.

Ministère de l'Éducation. Les difficultés d'apprentissage en communication écrite, lecture et écriture, Guide pédagogique, secondaire, Direction générale du développement pédagogique, Service de l'adaptation scolaire, code 16-1524-02.

Ministère de l'Éducation. Les styles d'apprentissage et d'enseignement, document de travail préparé par Guy Flamand, Direction de la recherche, Québec, 1983, (document non publié).

Ministère de l'Éducation. L'apprentissage, l'enseignement et les nouveaux programmes d'études, Direction générale du développement pédagogique, Direction de la formation générale, Québec, 1984, code 16-0000-08.

Ministère de l'Éducation. L'École québécoise, Énoncé de politique et plan d'action, L'Enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, Québec, 1978.

Ministère de l'Éducation. L'École québécoise, Énoncé de politique et plan d'action, Québec, 1979.

Ministère de l'Éducation. L'école s'adapte à son milieu, Énoncé de politique sur l'école en milieu économiquement faible, Québec, 1980.

Ministère de l'Éducation. L'éducation de l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage au Québec, Rapport du Comité provincial de l'enfance inadaptée (COPEX), Québec, 1976.

Ministère de l'Éducation. L'enseignement et l'apprentissage du français dans les classes à divisions multiples (classes multi-programmes), guide pédagogique, primaire, Direction générale du développement pédagogique, Direction de la formation générale, Québec, 1984, code 16-2410-07.

Ministère de l'Éducation. Politique générale d'évaluation pédagogique, Secteur du préscolaire, du primaire et du secondaire, Direction générale du développement pédagogique, Direction de l'évaluation pédagogique, Québec, 1981, code 16-7500.

Ministère de l'Éducation. Propositions de développement pédagogique face aux problèmes de l'inadaptation scolaire, par la section québécoise du groupe de travail franco-québécois sur l'inadaptation scolaire, Direction de la recherche, Québec, 1982.

Ministère de l'Éducation. Règlement concernant le régime pédagogique du primaire et l'éducation préscolaire, Direction générale du développement pédagogique, Québec, 1981, code 16-0063-01.

Ministère de l'Éducation. Règlement concernant le régime pédagogique du secondaire, Direction générale du développement pédagogique, Québec, 1981, code 16-0062-01.

Ministère de l'Éducation. Répertoire de ressources pédagogiques gratuites, Direction générale du développement pédagogique, Direction du matériel didactique, Québec, janvier 1984, code 16-4324.

THERRIEN, Dorice. "Vivre une pédagogie ouverte avec les élèves du professionnel court", Vie pédagogique, no 8, Québec, septembre 1980, p. 9.

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

8485-722